

## RÉCOMPENSES ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE : LES LAUREATS DES BOUCHES-DU-RHÔNE BRILLEN AU CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

L'édition 2023 du concours départemental Villes et Villages Fleuris a dévoilé son palmarès lors d'une cérémonie organisée le 8 novembre au sein de l'Hôtel du Département à Marseille. Dans les Bouches-du-Rhône, 7 communes sont récompensées en 2023 et 52 communes portent fièrement le label Villes et Villages fleuris. Provence Tourisme, engagé en faveur d'un tourisme responsable, a proposé cette année un concours "Jardins et nature - les bonnes pratiques" à destination des hébergeurs du département, récompensant ainsi 3 établissements en matière de création et gestion de leurs espaces extérieurs. C'est également à travers son concours "Environnement" que Provence Tourisme attire l'attention des communes sur l'importance des aménagements résilients des espaces publics en remettant 7 distinctions. Ces récompenses sont attribuées par un jury composé de professionnels du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement.

### LE PALMARÈS

#### CONCOURS DÉPARTEMENTAL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

##### ENCOURAGEMENTS DU JURY

**Trets** – La commune animée par une forte volonté d'embellissement et pour un meilleur accueil redéfinit des espaces de vie, de convivialité, de culture et de jeux pour l'ensemble des générations. Le fleurissement et la végétalisation sont favorisés dans une démarche écoresponsable.

**Mas-Blanc-les-Alpilles** – La commune engage une démarche active d'embellissement et de développement durable en se basant sur un diagnostic et un plan d'actions structurant favorisant la mutualisation des bonnes pratiques.

##### PRIX THÉMATIQUE POUR LA SYNERGIE ET LES PARTENARIATS MIS EN PLACE

**Cabriès** - La démarche transversale engagée par la commune permet de protéger le paysage multi- scalaire et de perpétuer l'agriculture péri-urbaine. Une organisation de l'armature du réseau de transport collectif ainsi qu'un urbanisme durable autour du patrimoine sont favorisés et cela avec une gestion raisonnée des espaces verts.

##### ACCESSITS

**Allauch - 1<sup>ER</sup>** - La commune, fortement engagée en faveur de l'environnement, met en place une stratégie de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité. Les réalisations effectuées dans l'espace urbain, avec un fleurissement raisonné font partie des actions développées en faveur du développement durable.

**Eguilles - 2<sup>e</sup>** - Le programme de la commune a pour objectif de préserver le territoire communal d'une urbanisation galopante, de rester un village entouré de verdure, de champs de vignes et d'oliviers. Son programme entend aménager des espaces verts et parcs de jeux végétalisés dans les zones urbaines afin d'apporter à la population des lieux de détente et de balades.

##### PROPOSITION À LA PREMIÈRE FLEUR

**Saint-Etienne-du-Grès** - Sa politique globale exemplaire d'aménagement s'inscrit dans la rénovation des infrastructures et dans le respect des paysages pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

## COUP DE CŒUR DU JURY

**Le Paradou** - La commune affirme l'ambition d'offrir un cadre de vie agréable à ses habitants. Les aménagements de voirie et des espaces publics sont exemplaires, constitués d'espaces verts et d'alignements d'arbres ou de cheminements doux. Sa volonté est de limiter le mitage des terres agricoles et naturelles ou encore de respecter les objectifs de modération de la consommation pour favoriser le "bien vivre ensemble".

**CONCOURS ENVIRONNEMENT : LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS**

## DISTINCTIONS

## CATÉGORIE ÉPISODES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

**Aubagne** - Depuis 2014, la commune engage un programme ambitieux de remplacement de ses espaces pelusés d'accompagnement de voirie par des aménagements paysagers plus respectueux des conditions climatiques méditerranéennes, de la biodiversité, de la nature des sols et de l'esprit des lieux.

**Istres** - En récupérant et réutilisant l'eau lors des vidanges obligatoires de ses trois piscines municipales, la commune innove. Une fois déchlorée, cette eau est reversée dans le réseau d'arrosage urbain, utilisée pour le nettoyage des rues et pour le remplissage d'un camion-citerne du Comité Communal Feux de Forêt.

## CATÉGORIE ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

**Berre l'Etang** - La commune projette la réhabilitation d'un terrain en un espace paysager et convivial, aire de jeux pour enfants et de détente pour tous, ainsi que l'implantation d'un parking avec dallage drainant. Les eaux pourront ruisseler, des noues seront également créées pour contenir les eaux de pluies par fortes intempéries.

**La Fare-les-Oliviers** - L'école maternelle Paul Doumer inaugure en 2023 une cour-oasis afin de favoriser les activités en lien avec les éléments naturels : jardinières végétalisées d'espèces méditerranéennes et aromatiques, bacs de jeux avec copeaux, sable, gravillons, une fontaine, un mur d'expression, des jeux en bois, des arbres de haute tige, arbres fruitiers, cerisiers du Japon.

**Rognes** - Une concertation publique a été menée : comment réhabiliter l'ancien stade municipal et le transformer en parc paysager, arboré et végétalisé ? L'objectif : créer des zones d'ombre et de fraîcheur. Outre l'espace de jeux pour enfants et le théâtre de verdure multi-usages, des espaces de prairie, des plantations méditerranéennes offrant une vaste palette végétale recréeront un milieu riche en diversité.

## CATÉGORIE FAIBLE IMPACT CARBONE

**Cabriès** - La commune prévoit la réalisation d'un bilan carbone, en complément du projet de l'atlas de la Biodiversité communale. Le bilan carbone et l'atlas permettront l'établissement d'un schéma directeur environnemental visant la décarbonation des services et bâtiments communaux.

**PRIX SPÉCIAL POUR SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EXEMPLAIRE ET INSCRITE DANS LA DURÉE**

**Miramas** - La commune en plein essor doit concilier développement économique et protection de l'environnement. Des défis importants en matière d'eau, d'énergie et de mobilité sont à relever tout en préservant ses atouts écologiques et patrimoniaux. Le fort engagement de la commune dans cette démarche de développement durable et de cohésion sociale est ainsi essentiel pour répondre à ces enjeux et garantir un cadre de vie de qualité pour ses habitants.

## CONCOURS HÉBERGEMENTS

Créé en 2023 par Provence Tourisme et destiné à tous les hébergeurs des Bouches-du-Rhône labellisés Clef Verte, Gîtes de France, Tourisme et Handicap, Accueil Vélo, ce concours "Jardins et nature - les bonnes pratiques" valorise les actions en matière de création et gestion des espaces extérieurs : jardin, potager, verger, parking ou abords de l'hébergement... Les lauréats 2023 ont ainsi mis en œuvre des réalisations et des méthodes de gestion qui répondent aux besoins d'une transition écologique à savoir : adaptation au dérèglement climatique, sobriété des pratiques, actions en faveur de la biodiversité végétale et animale, actions de sensibilisation de la clientèle...

Ce concours entend souligner le changement des valeurs et les exigences des voyageurs sur le territoire. Une orientation affirmée qui se dessine vers une prise de conscience de la nécessité d'une transition écologique et la volonté de vouloir bien consommer tout en soutenant un développement durable.

### DISTINCTION POUR SES ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR S'ADAPTER À LA CHALEUR

**Mas de Biau, Trets, Gîtes de France** - La végétation près de la maison permet d'y créer un effet de climatisation naturelle. Les murs les plus exposés au soleil y sont naturellement rafraîchis grâce à la glycine, le cyprès, le laurier sauce, les lauriers roses...

### DISTINCTION POUR SON JARDIN PAYSAGER, ALLIANT ESTHÉTIQUE, GESTION DURABLE ET MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ

**Bastide Beaudinard, Aubagne, Clef Verte** - Dans un parc de 6000 m<sup>2</sup> avec des arbres bicentenaires, un espace végétalisé typique de la végétation provençale et un jardin paysager allient esthétique, gestion durable et maintien de la biodiversité.

### DISTINCTION POUR SON PROJET GLOBAL ET ANCIEN, EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUTOUR DES JARDINS D'ORNEMENT ET POTAGER.

**Hôtel 96, Marseille, Clef Verte** - Le parc et le jardin de l'hôtel sont pensés et aménagés dans une démarche globale durable et de préservation de la biodiversité : autour des jardins d'ornement et du potager, une tisanière est proposée, pour le plaisir des clients.

## L'ÉDITION 2023

Le label Villes et Villages Fleuris garantit la qualité de la démarche en faveur du cadre de vie et valorise les communes qui l'obtiennent. Son attribution s'effectue sur la base d'une série de critères définis par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

Des jurys habilités sont amenés à examiner les différents critères de sélection. Depuis 1973, le Conseil départemental a confié à Provence Tourisme l'animation du label dans les Bouches-du-Rhône. Dans l'objectif de développement de ce label, Provence Tourisme propose un véritable accompagnement à travers l'organisation de concours.

Aujourd'hui, le Label Villes et Villages Fleuris reste attaché au symbole de la fleur, mais son champ d'action est beaucoup plus large. Il récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des visiteurs. La place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique ou encore l'implication du citoyen au centre des projets sont des critères essentiels dans la sélection des communes.

**L'édition 2023** entérine cette démarche, en complétant l'accompagnement des communes vers le label, par l'organisation d'un concours thématique mettant en lumière des sujets plus spécifiques.

**Un concours "Environnement"** ouvert à toutes les communes labellisées ou non et mis en place en 2022 permet de sensibiliser les communes sur les aménagements résilients des espaces publics, c'est-à-dire la capacité d'une ville et de ses habitants à faire face aux crises liées au dérèglement climatique et à leurs conséquences. Concrètement, il s'agit d'adapter les infrastructures et leur organisation, pour réagir aux événements climatiques extrêmes : vagues de chaleur, submersions, précipitations exceptionnelles, sécheresse...

**Un concours "Hébergements"** à destination des tous les hébergeurs des Bouches-du-Rhône labellisés Clef Verte, Gîtes de France, Tourisme et Handicap, Accueil Vélo a vu le jour cette année pour récompenser leurs actions en termes de bonnes pratiques et de gestion de leurs espaces extérieurs pour un accueil correspondant aux nouvelles attentes des voyageurs.

### COLLÈGES FLEURIS, DES PROJETS EXEMPLAIRES

Le jury des Collèges Fleuris a souhaité mettre en lumière et attirer l'attention des communes sur les projets des collèges dont la démarche est exemplaire. En 2023, la thématique est « Un jardin pour sensibiliser au changement climatique ». Deux représentants du Conseil départemental des jeunes de Provence étaient présents pour récompenser les projets lauréats.

- **Collège ARTHUR RIMBAUD – Marseille** – Projet : "Jardin et changement climatique "propose un système de récupération d'eau de pluie conçu de façon collaborative et installé en toiture. Le projet est distingué pour son approche esthétique et résiliente. .
- **Collège JEAN MOULIN – Marseille** – Projet : "Au fil du temps "repense l'aménagement, en transformant les bacs fleuris en jardin méditerranéen ; des oyas y sont intégrés afin d'assurer la résilience face aux enjeux du changement climatique.
- **Collège HENRI WALLON – MARTIGUES** – Projet : "Humanité et Nature "est distingué pour son approche complète de préservation de la biodiversité et d'adaptation aux fortes chaleurs : une salle de classe nature à ciel ouvert est notamment créée pour les élèves.
- **Collège ELSA TRIOLET – Marseille** – Projet : "Le jardin d'Ulis " a pour objectif d'apporter du végétal dans un environnement bétonné et de servir de support de sensibilisation à la préservation de l'environnement.

### DÉPARTEMENT FLEURI : LES BOUCHES-DU-RHÔNE, SEUL TERRITOIRE LABELLISÉ DU GRAND SUD-EST

**Les Bouches-du-Rhône ont obtenu le label "Département Fleuri" en 2014 et 2019.** Cette reconnaissance, attribuée pendant cinq années, témoigne des actions menées pour un accueil de qualité, mais aussi en faveur d'un développement et d'un tourisme durables dans le respect de l'identité des territoires. Ce label valorise l'engagement et les valeurs portées par l'ensemble des partenaires, notamment des communes – **52 villes et villages labellisés dans le département.**

- **1 Fleur (12 communes)** : Alleins, Aureille, Bouc-Bel-Air, Grans, Gréasque, La Fare-les-Oliviers, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Rognonas, Saint-Chamas, Verquières
- **2 Fleurs (18 communes)** : Arles, Aurons, Gardanne, Gémenos, Graveson, Lamanon, Mallemort, Marseille, Noves, Pélissanne, Peypin, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Rognes, Roquefort-la-Bédoule, Rousset, Sausset-les-Pins, Vitrolles
- **3 Fleurs (20 communes)** : Aix-en-Provence, Aubagne, Auriol, Berre L'Etang, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Châteaurenard, Eyragues, Fos-sur-Mer, La Ciotat, Marignane, Meyreuil, Miramas, Plan-de-Cuques, Pland'Orgon, Port-de-Bouc, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Victoret, Salon-de-Provence, Venelles
- **4 Fleurs (2 communes)** : Cassis, Istres.

**Contact presse :** Christelle Giudicelli - cgiudicelli@myprovence.fr – 04 91 13 84 14